

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017

L'An Deux Mille Dix Sept et le 16 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 10 mars 2017 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni.

Nombre de conseillers titulaires et suppléants : 82
 Nombre de conseillers titulaires : 62
 Nombre de conseillers titulaires présents : 46 jusqu'à la DEL20170316 - 123
 47 à compter de la DEL20170316 - 124 (arrivée de M. José CAMUS-FAFA)
 48 à compter de la DEL20170316- 132 (arrivée de M. Jean-Claude LAMBARD)
 Conseillers suppléants présents : 2
 Nombre de pouvoirs : 4 jusqu'à la DEL 20170316 - 123
 3 à compter de la DEL20170316- 124 (arrivée de M. José CAMUS-FAFA)

Nombre de conseillers pouvant participer au vote : 52 jusqu'à la DEL20170316 - 131
53 à compter de la DEL20170316 – 132 (arrivée de M. Jean-Claude LAMBARD)

M. Olivier BALLEY a donné pouvoir à Alain LECLERE, M. Gabriel DAUBE a donné pouvoir à Marc FEDINI, Mme Anne DESHEULLES a donné pouvoir à Michel ATHANASE ; M. José CAMUS-FAFA a donné pouvoir à Noëlle LEFORESTIER jusqu'à la délibération DEL20170316 – 123.

Etaient présents et pouvaient participer au vote :

Anneville sur Mer	Simone DUBOSCQ	Millières	Raymond DIENIS
Auxais	Jacky LAIGNEL, absent, excusé		Nicolle YON
Bretteville sur Ay	Guy CLOSET		Gérard BESNARD
Créances	Michel ATHANASE	Montsenelle	Joseph FREMAUX
	Christine COBRUN		Denis LEBARBIER
	Anne DESHEULLES, absente excusée		Thierry RENAUD
	Christian LEMOIGNE Absent, excusé	Nay	Daniel NICOLLE
	Henri LEMOIGNE	Neufmesnil	Simone EURAS, absente, excusée
Doville	Daniel ENAULT	Périers	Gabriel DAUBE, absent excusé
Feugères	Rose-Marie LELIEVRE		Odile DUCREY
Geffosses	Michel NEVEU		Marc FEDINI
Gonfreville	Vincent LANGEVIN, absent excusé		Marie-Line MARIE
Gorges	David CERVANTES		Damien PILLON
La Feuillie	Philippe CLEROT	Pirou	José CAMUS-FAFA à compter de la DEL
La Haye	Alain AUBERT		Jean-Louis LAURENCE
	Eric AUBIN		Laure LEDANOIS
	Olivier BALLEY, absent excusé		Noëlle LEFORESTIER
	Michèle BROCHARD	Jean-Claude LAMBARD à compter de la DEL	
	Jean-Pierre DESJARDIN	Saint Germain sur Ay	Christophe GILLES
	Jean-Paul LAUNEY		Thierry LOUIS
	Alain LECLERE	Saint Germain sur Sèves	Thierry LAISNEY, suppléant
	Stéphane LEGOUEST	Saint Martin d'Aubigny	Michel HOUSSIN, absent, excusé
Le Plessis Lastelle	Gilbert POTIER, suppléant	Saint Nicolas de Pierrepont	Joëlle LEVAVASSEUR
Laulne	Denis PEPIN	Saint Patrice de Claiids	Patrick FOLLJOT
Lessay	Michel COUILLARD	Saint Sauveur de Pierrepont	Jean-Luc LAUNEY
	Hélène ISABET	Saint Sébastien de Raids	Jocelyne VIGNON, absente, excusée
	Jeannine LECHEVALIER	Varenguebec	Loïck ALMIN
	Roland MARESCQ	Vesly-Gerville	Jean-Claude DUPONT
	Claude TARIN, absent, excusé		Michel FRERET
Marchésieux	Anne HEBERT		Jean LELIMOUSIN, absent excusé
	Gérard TAPIN		

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Damien PILLON

Monsieur Alain Leclère, 1^{er} vice-président de la communauté de communes en charge des finances fait une lecture commentée de l'ensemble des comptes administratifs des trois anciennes communautés de communes.

Il fait ensuite une lecture commentée des résultats cumulés de chacune des anciennes communautés de communes puis une analyse de l'ensemble des résultats cumulés reportés au prochain budget primitif 2017 de la nouvelle communauté de communes.

M. Leclère présente enfin un tableau faisant apparaître au 31 décembre 2016 pour chacune des trois anciennes communautés de communes la capacité d'autofinancement (Brute et nette) et le taux d'endettement.

M. Lemoigne en fait l'analyse synthétique suivante :

Communauté communes	% par rapport à l'endettement global de la nouvelle communauté de communes (10.080.000 €)	Endettement par habitant	C.A.F. Nette au 31/12/2016 BP+BA	Années de CAF brute pour désendettement BP+BA
Lessay	4,32 %	42 €	639.668,57 €	0,61 an
La Haye du Puits	35,70 %	521 €	148.710,09 €	7,74 ans
Sèves-Taute	59,98 %	1021 €	-252.266,18 €	44,44 ans

Conséquence de la hausse récente des taux de la fiscalité sur la communauté de communes Sèves-Taute, et malgré une durée de lissage envisagée sur les 12 années à venir, les contribuables du territoire de Lessay dont les taux de fiscalité étaient jusqu'à ce jour les plus bas seront les plus impactés.

Il faut en effet tabler sur une augmentation de l'ordre de 30% lissée sur douze années.

Il en résulte qu'en matière d'investissement la nouvelle communauté de communes devra rester très raisonnable à moyen terme et que certains projets devront être écartés au moins provisoirement.

M. Blohorn, Trésorier de l'EPCI, insiste sur le fait qu'il sera très attentif à l'évolution prochaine de l'état des finances de la communauté de communes. La capacité à rembourser la dette ne devra pas aller au-delà de 12 ans.

Mme Anne Hébert rappelle que les investissements réalisés par la communauté de communes Sèves-Taute étaient nécessaires pour répondre à un besoin pressant de la population du pôle de Périers. Des emplois ont été créés. Des services ont été mis en place. Ce territoire ne pouvait s'en dispenser plus longtemps.

Elle assume en conséquence toutes les décisions prises par la communauté de communes Sèves-Taute, et si c'était à refaire, elle n'hésiterait pas.

M. Jean Morin rappelle qu'en effet l'étude réalisée par le cabinet KPMG avait mis en évidence les difficultés financières de la communauté de communes Sèves-Taute. Il va donc falloir gérer maintenant en connaissance de cause, mais aller quoiqu'il en soit de l'avant. La tâche ne va pas être aisée.

M. Damien Pillon estime que la gestion de la communauté de communes Sèves-Taute était pour le moins imprudente, voire irresponsable.

Pour Alain Leclère, la situation est certes difficile mais il faut maintenant travailler pour avancer et commencer par une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il faut désormais, non pas raisonner comme trois communautés de communes distinctes mais au niveau du nouveau territoire. Aucun des trois pôles ne devra être oublié. Chaque territoire a ses propres atouts, il faudra en tirer le meilleur parti pour le bien collectif des habitants.

M. Leclère est rejoint en ce sens par Mme Levavasseur. Il faut maintenant être constructifs.

M. Leclère insiste sur le fait que le taux d'imposition moyen pondéré fixé actuellement ne sera pas forcément figé dans le temps. En effet si une conjoncture plus favorable s'installait, avec l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire apportant quelques ressources financières nouvelles, ou grâce à une maîtrise progressive des dépenses de fonctionnement (mutualisation d'équipements coûteux, etc...), il pourrait être envisagé de revoir le taux de convergence cible et réduire ainsi la pression fiscale.

Les différents comptes de gestion et comptes administratifs ont fait l'objet des délibérations suivantes :

Comptes de gestion de la communauté de communes de La Haye du Puits

Vote du compte de gestion 2016 – Budget principal de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 de la Communauté de Communes de La Haye du Puits et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget général de la Communauté de Communes de La Haye du Puits dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe Office du Tourisme (SPA en autonomie financière) de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'Office du Tourisme de la Communauté de Communes de La Haye du Puits et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes de La Haye du Puits et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de La Haye du Puits dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Atelier Location » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Atelier Location » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe "Atelier Location" de la Communauté de Communes de La Haye du Puits dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Bâtiment Agro-alimentaire Lerebours » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire Lerebours » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire Lerebours » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Zone d'Activités Communautaire de l'Etrier » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire de l'Etrier » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire de l'Etrier » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de

recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Comptes de gestion de la communauté de communes du Canton de Lessay

Vote du compte de gestion 2016 – Budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Lessay et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Lessay dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Office du Tourisme » (SPIC en autonomie financière) de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Office du Tourisme » de la Communauté de Communes du Canton de Lessay et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des

comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe «Office du Tourisme» de la Communauté de Communes du Canton de Lessay dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes du Canton de Lessay et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe «SPANC» de la Communauté de Communes du Canton de Lessay dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Zone d'Activités Communautaire de Gaslonde » de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe Zone d'Activités Communautaire de Gaslonde de la Communauté de Communes du Canton de Lessay et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe «Zone d'Activités Communautaire de Gaslonde» de la Communauté de Communes du Canton de Lessay dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Comptes de gestion de la communauté de communes Sèves-Taute

Vote du compte de gestion 2016 – Budget principal de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget principal de la Communauté de Communes Sèves-Taute et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Périers accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de Périers **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes Sèves-Taute dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Assainissement » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Assainissement » de la Communauté de Communes Sèves-Taute et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Périers accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de Périers **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » de la Communauté de Communes Sèves-Taute dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Bâtiment Industriel » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Bâtiment Industriel » de la Communauté de Communes Sèves-Taute et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Périers accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de Périers **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe «Bâtiment Industriel» de la Communauté de Communes Sèves-Taute dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Commerce Solidaire » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Commerce Solidaire » de la Communauté de Communes Sèves-Taute et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Périers accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de Périers **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe «Commerce Solidaire» de la Communauté de Communes Sèves-Taute dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Golf » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Sèves-Taute et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Périers accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de Périers **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe «Golf» de la Communauté de Communes Sèves-Taute dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Bâtiment Industriel STATIM » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Bâtiment Industriel STATIM » de la Communauté de Communes Sèves-Taute et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Périers accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de Périers **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe «Bâtiment Industriel STATIM» de la Communauté de Communes Sèves-Taute dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Sèves-Taute et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Périers accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de Périers **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe «Bâtiment Relais» de la Communauté de Communes Sèves-Taute dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte de gestion 2016 – Budget Annexe « Zone d'Activités Communautaire de La Mare aux Raines» de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire de La Mare aux Raines» de la Communauté de Communes Sèves-Taute et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Périers accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de Périers **a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015**, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, DÉCLARE, à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe «Zone d'Activités Communautaire de La Mare aux Raines» de la Communauté de Communes Sèves-Taute dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Comptes administratifs de la communauté de communes de La Haye du Puits

Vote du compte administratif 2016 – Budget principal de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Jean MORIN, Président de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes de La Haye du Puits.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Jean MORIN ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, résumé comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	4 071 508,23 €
	Recettes :	4 283 836,38 €
	Résultat de l'exercice :	212 328,15 €
	Résultat antérieur :	1 370 948,79 €
	Résultat de clôture :	1 583 276,94 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	586 330,79 €
	Recettes :	469 060,55 €
	Résultat de l'exercice :	- 117 270,24 €
	Résultat antérieur :	- 309 785,04 €
	Résultat de clôture :	- 427 055,28 €
	Excédent cumulé :	1 156 221,66 €

Affectation de résultat 2016 – Budget principal de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes de La Haye du Puits présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 1 583 276,94 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	212 328,15 €
Résultats antérieurs reportés (B)	1 370 948,79 €
Résultat à affecter (A+B)	1 583 276,94 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 117 270,24 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 309 785,04 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 427 055,28 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	135 680,00 €
Besoin de financement (D+E)	- 291 375,28 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	291 375,28 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	1 291 901,66 €
Déficit d'investissement à reprendre au D001	- 427 055,28 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe Office du Tourisme (SPA en autonomie financière) de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Jean MORIN, Président de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Jean MORIN ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, résumé ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	107 341,00 €
	Recettes :	120 649,92 €
	Résultat de l'exercice :	13 308,92 €
	Résultat antérieur :	70,41 €
	Résultat de clôture :	13 379,33 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	8 518,64 €
	Recettes :	7 539,69 €
	Résultat de l'exercice :	- 978,95 €
	Résultat antérieur :	- 294,65 €
	Résultat de clôture :	- 1 273,60 €
	Excédent cumulé :	12 105,73 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe Office du Tourisme (SPA en autonomie financière) de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe Office du Tourisme de la Communauté de Communes de La Haye du Puits présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 13 379,33 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Office du Tourisme de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	13 308,92 €
Résultats antérieurs reportés (B)	70,41 €
Résultat à affecter (A+B)	13 379,33 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 978,95 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 294,65 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 1 273,60 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0.00 €
Besoin de financement (D+E)	- 1 273,60 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 273,60 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	12 105,73 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	- 1 273,60 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Jean MORIN, Président de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes de La Haye du Puits.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Jean MORIN ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, résumé ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	46 722,32 €
	Recettes :	33 279,41 €
	Résultat de l'exercice :	- 13 442,91 €
	Résultat antérieur :	49 295,83 €
	Résultat de clôture :	35 852,92 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	47,81 €
	Recettes :	8,00 €
	Résultat de l'exercice :	- 39,81 €
	Résultat antérieur :	9 627,42 €
	Résultat de clôture :	9 587,61 €
	Excédent cumulé :	45 440,53 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes de La Haye du Puits présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 35 852,92 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	- 13 442,91 €
Résultats antérieurs reportés (B)	49 295,83 €
Résultat à affecter (A+B)	35 852,92 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 39,81 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	9 627,42 €
Excédent d'investissement à reprendre au R 001 (D)	9 587,61 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0.00 €
Solde de financement (D+E)	9 587,61 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	35 852,92 €
Excédent d'investissement à reprendre R 001	9 587,61 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Atelier Location » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Jean MORIN, Président de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Atelier Location » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Jean MORIN ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Atelier Location » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, résumé ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	213 564,37 €
	Recettes :	212 199,48 €
	Résultat de l'exercice :	- 1 364,89 €
	Résultat antérieur :	409,64 €
	Résultat de clôture :	- 955,25 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	31 436,90 €
	Recettes :	211 436,90 €
	Résultat de l'exercice :	180 000,00 €
	Résultat antérieur :	431,51 €
	Résultat de clôture :	180 431,51 €
	Excédent cumulé :	179 476,26 €

Budget Annexe « Atelier Location » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits - Affectation de résultat 2016 – Transfert des résultats au Budget Principal

Vu la délibération DEL20161103_148 prise par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de La Haye du Puits décidant de la clôture du budget annexe « Atelier de Location » et du transfert des résultats de chaque section sur le budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche créée au 1^{er} janvier 2017,

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « Atelier Location » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits présentant un déficit de fonctionnement cumulé de 955,25 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Atelier Location » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	- 1 364,89 €
Résultats antérieurs reportés (B)	409,64 €
Résultat à affecter (A+B)	- 955,25 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	180 000,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	431,51 €
Excédent d'investissement à reprendre au R 001 (D)	180 431,51 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0.00 €
Besoin de financement (D+E)	0.00 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Déficit de fonctionnement à reprendre D 002	- 955,25 €
Excédent d'investissement à reprendre R 001	180 431,51 €

- de transférer les résultats de clôture de ce budget et de réintégrer le passif et l'actif de ce budget annexe au budget principal de la communauté de communes.

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Bâtiment Agro-alimentaire Lerebours » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Jean MORIN, Président de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire Lerebours » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Jean MORIN ne prenant pas part au vote), à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire Lerebours » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, résumé ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	39 731,77 €
	Recettes :	143 000,19 €
	Résultat de l'exercice :	103 268,32 €
	Résultat antérieur :	47,54 €
	Résultat de clôture :	103 315,86 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	103 566,91 €
	Recettes :	100 010,30 €
	Résultat de l'exercice :	- 3 556,61 €
	Résultat antérieur :	- 100 010,30 €
	Résultat de clôture :	- 103 566,91 €
	Déficit cumulé :	- 251,05 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « Bâtiment Agro-alimentaire Lerebours » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire Lerebours » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 103 315,86 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire Lerebours » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	103 268,32 €
Résultats antérieurs reportés (B)	47,54 €
Résultat à affecter (A+B)	103 315,86 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 3 556,61 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 100 010,30 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 103 566,91 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	-103 566,91 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	103 315,86 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre D 001	- 103 566,91 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Zone d'Activités Communautaire de l'Etrier » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Jean MORIN, Président de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire de l'Etrier » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Jean MORIN ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire de l'Etrier » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, résumé ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	1 728,68 €
	Recettes :	1 728,68 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	1 198,68 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	- 1 198,68 €
	Résultat antérieur :	- 29 163,46 €
	Résultat de clôture :	- 30 362,14 €
	Déficit cumulé :	- 30 362,14 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « Zone d'Activités Communautaire de l'Etrier » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire de l'Etrier » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0,00 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire de l'Etrier » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
Résultat à affecter (A+B)	0,00 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 1 198,68 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 29 163,46 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 30 362,14 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0.00 €
Besoin de financement (D+E)	- 30 362,14 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	- 30 362,14 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Jean MORIN, Président de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Jean MORIN ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, résumé ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	25 448,39 €
	Recettes :	25 448,39 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
	Résultat cumulé	0,00 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0,00 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes de La Haye du Puits, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
Résultat à affecter (A+B)	0,00 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00 €
Excédent d'investissement à reprendre au R 001 (D)	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Solde de financement (D+E)	0,00 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Excédent d'investissement à reprendre R 001	0,00 €

Comptes administratifs de la communauté de communes du Canton de Lessay

Vote du compte administratif 2016 – Budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics », présente le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Lessay.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, résumé comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	2 856 909,53 €
	Recettes :	3 337 572,75 €
	Résultat de l'exercice :	480 663,22 €
	Résultat antérieur :	1 570 141,33 €
	Résultat de clôture :	2 050 804,55 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	1 426 899,54 €
	Recettes :	679 571,14 €
	Résultat de l'exercice :	- 747 328,40 €
	Résultat antérieur :	17 759,79 €
	Résultat de clôture :	- 729 568,61 €
	Excédent cumulé :	1 321 235,94 €

Affectation de résultat 2016 – Budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Lessay présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 2 050 804,55 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	480 663.22 €
Résultats antérieurs reportés (B)	1 570 141.33 €
Résultat à affecter (A+B)	2 050 804,55 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 747 328.40 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	17 759.79 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	-729 568.61 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	- 444 155.00 €
Besoin de financement (D+E)	- 1 173 723.61 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 173 723.61 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	877 080.94 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	-729 568.61 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe Office du Tourisme (SPIC en autonomie financière) de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics », présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes du Canton de Lessay.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, résumé ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	203 811,57 €
	Recettes :	236 547,04 €
	Résultat de l'exercice :	32 735,47 €
	Résultat antérieur :	147 317,88 €
	Résultat de clôture :	180 053,35 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	49 659,49 €
	Recettes :	64 427,37 €
	Résultat de l'exercice :	14 767,88 €
	Résultat antérieur :	- 42 562,75 €
	Résultat de clôture :	- 27 794,87 €
	Excédent cumulé :	152 258,48 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe Office du Tourisme (SPIC en autonomie financière) de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe Office du Tourisme de la Communauté de Communes du Canton de Lessay présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 180 053,35 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Office du Tourisme de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	32 735,47 €
Résultats antérieurs reportés (B)	147 317,88 €
Résultat à affecter (A+B)	180 053,35 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	14 767,88 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 42 562,75 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 27 794,87 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	- 5 568,00 €
Besoin de financement (D+E)	- 33 362,87 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	33 362,87 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	146 690,48 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	- 27 794,87 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics », présente le compte administratif 2016 du budget annexe « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes du Canton de Lessay.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, résumé ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	18 965,76 €
	Recettes :	46 225,92 €
	Résultat de l'exercice :	27 260,16 €
	Résultat antérieur :	- 23 529,84 €
	Résultat de clôture :	3 730,32 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	0,00 €
	Recettes :	0,00 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	-1 459,12 €
	Résultat de clôture :	- 1 459,12 €
	Excédent cumulé :	2 271,20 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « SPANC » de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes du Canton de Lessay présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 3 730,32 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	27 260,16 €
Résultats antérieurs reportés (B)	- 23 529,84 €
Résultat à affecter (A+B)	3 730,32 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-1 459,12 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 1 459,12 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	- 1 459,12 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 459,12 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	2 271,20 €
Déficit d'investissement à reprendre D 001	-1 459,12 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Zone d'Activités Communautaire de Gaslonde » de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2016, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics », présente le compte administratif 2016 du budget annexe «Zone d'Activités Communautaire de Gaslonde» de la Communauté de Communes du Canton de Lessay.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe «Zone d'Activités Communautaire de Gaslonde» de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, résumé ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	262 222,35 €
	Recettes :	256 291,45 €
	Résultat de l'exercice :	- 5 930,90 €
	Résultat antérieur :	- 9 516,33 €
	Résultat de clôture :	- 15 447,23 €

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	256 283,72 €
	Recettes :	88 511,63 €
	Résultat de l'exercice :	- 167 772,09 €
	Résultat antérieur :	- 330 994,94 €
	Résultat de clôture :	- 498 767,03 €
	Déficit cumulé	- 514 214,26 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « Zone d'Activités Communautaire de Gaslonde » de la Communauté de Communes du Canton de Lessay

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe «Zone d'Activités Communautaire de Gaslonde» de la Communauté de Communes du Canton de Lessay présentant un déficit de fonctionnement cumulé de 15 447,23 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe «Zone d'Activités Communautaire de Gaslonde» de la Communauté de Communes du Canton de Lessay, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	- 5 930,90 €
Résultats antérieurs reportés (B)	- 9 516,33 €
Résultat à affecter (A+B)	- 15 447,23 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 167 772,09 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 330 994,94 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 498 767,03 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	- 498 767,03 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Déficit de fonctionnement à reprendre D 002	- 15 447,23 €
Déficit d'investissement à reprendre D 001	- 498 767,03 €

Comptes administratifs de la communauté de communes Sèves-Taute

Vote du compte administratif 2016 – Budget principal de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Périers,

Madame Anne HEBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sèves-Taute, s'étant retirée pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes Sèves-Taute.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à la majorité absolue des votants (1 abstention de Monsieur Stéphane LEGOUEST) - (Madame Anne HEBERT ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes Sèves-Taute, résumé comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	2 651 096,29 €
	Recettes :	2 645 000,12 €
	Résultat de l'exercice :	- 6 096,17 €
	Résultat antérieur :	439 290,64 €
	Résultat de clôture :	433 194,47 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	1 151 275,23 €
	Recettes :	494 920,25 €
	Résultat de l'exercice :	- 656 354,98 €
	Résultat antérieur :	725 205,71 €
	Résultat de clôture :	68 850,73 €
	Excédent cumulé :	502 045,20 €

Affectation de résultat 2016 – Budget principal de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes Sèves-Taute présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 433 194,47 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes Sèves-Taute, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	- 6 096,17€
Résultats antérieurs reportés (B)	439 290,64€
Résultat à affecter (A+B)	433 194,47€
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 656 354,98€
Résultat d'investissement antérieur reporté	725 205,71€
Excédent d'investissement à reprendre au R 001 (D)	68 850,73€
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	- 281 335,00€
Besoin de financement (D+E)	- 212 484,27€
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	212 484,27€
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	220 710,20€
Excédent d'investissement à reprendre au R 001	68 850,73€

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Assainissement » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Périers,

Madame Anne HEBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sèves-Taute, s'étant retirée pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Assainissement » de la Communauté de Communes Sèves-Taute.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Madame Anne HEBERT ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Assainissement » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, résumé comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	22 765,66 €
	Recettes :	14 482,00 €
	Résultat de l'exercice :	- 8 283,66 €
	Résultat antérieur :	0,27 €
	Résultat de clôture :	- 8 283,39 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	15 226,64 €
	Recettes :	22 765,33 €
	Résultat de l'exercice :	7 538,69 €
	Résultat antérieur :	5 961,31 €
	Résultat de clôture :	13 500,00 €
	Excédent cumulé :	5 216,61 €

Budget Annexe « Assainissement » de la Communauté de Communes Sèves-Taute - Affectation de résultat 2016 – Transfert des résultats au Budget Principal

Vu la délibération n°12 du conseil communautaire de Sèves-Taute du 21 décembre 2016 décidant de clôturer le budget annexe « Assainissement » au 31 décembre 2016,

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « Assainissement » de la Communauté de Communes Sèves-Taute présentant un déficit de fonctionnement cumulé de 8 283,39 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Assainissement » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	- 8 283,66 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,27 €
Résultat à affecter (A+B)	- 8 283,39 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	7 358,69 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	5 961,31 €
Excédent d'investissement à reprendre au R 001 (D)	13 500,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	0,00 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Déficit de fonctionnement à reprendre D 002	8 283,39 €
Excédent d'investissement à reprendre R 001	13 500,00 €

- de transférer les résultats de clôture de ce budget et de réintégrer le passif et l'actif de ce budget annexe au budget principal de la communauté de communes.

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Bâtiments Industriels » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Périers,

Madame Anne HEBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sèves-Taute, s'étant retirée pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiments Industriels » de la Communauté de Communes Sèves-Taute.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Madame Anne HEBERT ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiments Industriels » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, résumé comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	845 263,61€
	Recettes :	868 111,29 €
	Résultat de l'exercice :	22 847,68 €
	Résultat antérieur :	522,68 €
	Résultat de clôture :	23 370,36 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	826 493,27 €
	Recettes :	865 261,33 €
	Résultat de l'exercice :	38 768,06 €
	Résultat antérieur :	- 62 135,51 €
	Résultat de clôture :	- 23 367,45 €
	Excédent cumulé :	2,91 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « Bâtiments Industriels » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiments Industriels » de la Communauté de Communes Sèves-Taute présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 23 370,36 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiments Industriels » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	22 847,68 €
Résultats antérieurs reportés (B)	522,68 €
Résultat à affecter (A+B)	23 370,36 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	38 768,06 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 62 135,51 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 23 367,45 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00€
Besoin de financement (D+E)	- 23 367,45 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	23 367,45 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	2,91 €
Déficit d'investissement à reprendre D 001	- 23 367,45 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Commerce Solidaire » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Périers,

Madame Anne HEBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sèves-Taute, s'étant retirée pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Commerce Solidaire » de la Communauté de Communes Sèves-Taute.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Madame Anne HEBERT ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Commerce Solidaire » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, résumé comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	9 406,11 €
	Recettes :	12 743,19 €
	Résultat de l'exercice :	3 337,08 €
	Résultat antérieur :	5 805,88 €
	Résultat de clôture :	9 142,96 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	197 636,23 €
	Recettes :	48 000,00 €
	Résultat de l'exercice :	- 149 636,23 €
	Résultat antérieur :	4 599,83 €
	Résultat de clôture :	- 145 036,40 €
	Déficit cumulé :	- 135 893,44 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « Commerce Solidaire » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « Commerce Solidaire » de la Communauté de Communes Sèves-Taute présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 9 142,96 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Commerce Solidaire » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	3 337,08 €
Résultats antérieurs reportés (B)	5 805,88 €
Résultat à affecter (A+B)	9 142,96 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 149 636,23 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	4 599,83 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 145 036,40 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	229 887,00 €
Solde de financement (D+E)	84 850,60 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	9 142,96 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	- 145 036,40 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Golf » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Périers,

Madame Anne HEBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sèves-Taute, s'étant retirée pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Sèves-Taute.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Madame Anne HEBERT ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, résumé comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	15 583,97 €
	Recettes :	37 291,00 €
	Résultat de l'exercice :	21 707,03 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	21 707,03 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	14 871,51 €
	Recettes :	5 845,86 €
	Résultat de l'exercice :	- 9 025,65 €
	Résultat antérieur :	- 12 260,65 €
	Résultat de clôture :	- 21 286,30 €
	Excédent cumulé :	420,73 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « Golf » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe «Golf» de la Communauté de Communes Sèves-Taute présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 21 707,03 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe «Golf» de la Communauté de Communes Sèves-Taute, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	21 707,03 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0.00 €
Résultat à affecter (A+B)	21 707,03 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 9 025,65 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-12 260,65 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 21 286,30 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0.00 €
Besoin de financement (D+E)	- 21 286,30 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	21 286,30 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	420,73 €
Déficit d'investissement à reprendre D 001	- 21 286,30 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Bâtiment Industriel STATIM » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Périers,

Madame Anne HEBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sèves-Taute, s'étant retirée pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment Industriel STATIM » de la Communauté de Communes Sèves-Taute.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Madame Anne HEBERT ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment Industriel STATIM » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, résumé comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	17 268,40 €
	Recettes :	68 761,08 €
	Résultat de l'exercice :	51 492,68 €
	Résultat antérieur :	0.00 €
	Résultat de clôture :	51 492,68 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	51 492,68 €
	Recettes :	49 684,95 €
	Résultat de l'exercice :	- 1 807,73 €
	Résultat antérieur :	- 49 684,95 €
	Résultat de clôture :	- 51 492,68 €
	Résultat cumulé :	0,00 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « Bâtiment Industriel STATIM » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment Industriel STATIM » de la Communauté de Communes Sèves-Taute présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 51 492,68 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment Industriel STATIM » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	51 492,68 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0.00 €
Résultat à affecter (A+B)	51 492,68 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 1 807,73 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 49 684,95 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 51 492,68 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0.00 €
Besoin de financement (D+E)	- 51 492,68 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	51 492,68 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre D 001	- 51 492,68 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Périers,

Madame Anne HEBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sèves-Taute, s'étant retirée pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Sèves-Taute.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Madame Anne HEBERT ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, résumé comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	9 701,19 €
	Recettes :	19 981,40 €
	Résultat de l'exercice :	10 280,21 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	10 280,21 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	10 976,11 €
	Recettes :	16 781,40 €
	Résultat de l'exercice :	5 805,29 €
	Résultat antérieur :	- 16 085,50 €
	Résultat de clôture :	- 10 280,21 €
	Résultat cumulé :	0,00 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Sèves-Taute présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 10 280,21 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	10 280,21 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
Résultat à affecter (A+B)	10 280,21 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	5 805,29 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 16 085,50 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 10 280,21 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	- 10 280,21 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	10 280,21 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre D 001	- 10 280,21 €

Vote du compte administratif 2016 – Budget Annexe « Zone d'Activités Communautaire La Mare aux Raines » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Après avoir approuvé le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Périers,

Madame Anne HEBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sèves-Taute, s'étant retirée pour le vote du compte administratif 2016, le Président présente le compte administratif 2016 du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire La Mare aux Raines » de la Communauté de Communes Sèves-Taute.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Madame Anne HEBERT ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2016 du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire La Mare aux Raines » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, résumé comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	520 485,99 €
	Recettes :	520 485,99 €
	Résultat de l'exercice :	0,00 €
	Résultat antérieur :	0,00 €
	Résultat de clôture :	0,00 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	424 033,54 €
	Recettes :	184 574,87 €
	Résultat de l'exercice :	- 239 458,67 €
	Résultat antérieur :	- 50 525,00 €
	Résultat de clôture :	- 289 983,67 €
	Déficit cumulé :	- 289 983,67 €

Affectation de résultat 2016 – Budget Annexe « Zone d'Activités Communautaire La Mare aux Raines » de la Communauté de Communes Sèves-Taute

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire La Mare aux Raines » de la Communauté de Communes Sèves-Taute présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0,00 euros,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Zone d'Activités Communautaire La Mare aux Raines » de la Communauté de Communes Sèves-Taute, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	0.00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0.00 €
Résultat à affecter (A+B)	0.00 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2016	- 239 983,67 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 50 525.00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 289 983,67 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0.00 €
Besoin de financement (D+E)	- 289 983,67 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0.00 €
Déficit d'investissement à reprendre D 001	- 289 983,67 €

Il est ensuite procédé à l'étude des dossiers inscrits à la suite de l'ordre du jour :

Contrat de territoire : Convention financière 2017 avec le Conseil Départemental

Les communautés de communes Sèves-Taute, du canton de Lessay et de La Haye-du-Puits avaient toutes les trois passé un Contrat de Territoire avec le Conseil Départemental de la Manche :

- Contrat de Territoire 2014-2017 de l'ex-communauté de communes du canton de Lessay, validé par délibération du 11 décembre 2014,
- Contrat de Territoire 2015-2018 de l'ex-communauté de communes de La Haye-du-Puits, validé par délibération du 18 décembre 2015,
- Contrat de Territoire 2016-2019 de l'ex-communauté de communes Sèves-Taute, validé par délibération du 20 juin 2016.

Aussi, le Conseil Départemental de la Manche a transmis, par courrier en date du 6 février 2017, la convention financière 2017 du contrat de territoire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche. Cette convention reprend l'ensemble des projets prévus en 2017 par l'ensemble des trois anciens EPCI composant la nouvelle intercommunalité.

Cette convention financière est jointe à la présente délibération. Outre la liste des projets retenus, cette convention en précise les modalités de financement.

Il est par ailleurs indiqué que la prise de compétence relative au gymnase de Périers par la communauté de communes a bien été prise en compte par les services du Département. En effet, la modification ne pouvait être intégrée dans la présente convention financière mais la demande de subvention au titre du contrat de territoire sera effectuée par la communauté de communes au moment de l'attribution des marchés de travaux.

Le Conseil Départemental demande à la communauté de communes de délibérer sur cette convention afin, notamment, que tous les projets de maîtrise d'ouvrage communautaire soient connus à l'échelle du nouvel EPCI.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des votants :

- d'approuver la convention financière 2017 du Contrat de Territoire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche avec le Conseil départemental,
- d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision.

Affaires économiques : Vente d'une bande de terrain sur la Z.A. du Carrousel à La Haye

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le conseil de la communauté de communes de La Haye du Puits décide de la vente d'une bande de terrain cadastrée ZC 123 à l'entreprise SARL La Haye Motoculture, pour une surface de 761 m² au prix de 6 € le m², après avis conforme du service France Domaine.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser le Président à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette vente aux conditions précédemment indiquées chez Me Gosselin, Notaire Associée, à La Haye.

Affaires économiques : Vente du lot n° 7 sur le lotissement « Les Amazones » à La Haye

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a reçu une offre d'achat pour le lot n° 7 du lotissement « Les Amazones » à La Haye. Ce lotissement se situe entre la nouvelle gendarmerie et la zone d'activité du Carrousel sur la commune de La Haye, au prix de 40 € TTC le m², soit un montant de 27 491,19 HT avec une TVA sur marge de 4 268,81 €.

Si cette vente est validée par le conseil communautaire, il ne restera plus qu'une seule parcelle à vendre sur ce lotissement.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants d'autoriser le Président à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette vente aux conditions précédemment indiquées, chez Maître Gosselin, Notaire Associée, à La Haye.

Gîtes communautaires : Autorisation de signature des conventions de mandat de gestion des gîtes de Lessay avec Manche Tourisme

Lors du conseil communautaire en date du 2 février 2017, le transfert de la compétence relative à la gestion et de l'entretien du village de gîtes « Les Pins » situé à Lessay a été effectué. Ainsi, la communauté de communes assure la gestion de deux villages de gîtes, celui situé à Créances, « Les Dunes », et celui de Lessay.

Auparavant, la commune de Lessay confiait à Manche Tourisme la gestion de la commercialisation des gîtes.

Par conséquent et suite au transfert de compétence, Manche Tourisme a transmis à la Communauté de Communes une proposition de convention de mandat de gestion applicable à compter de l'année 2017. Par cette convention, la Communauté de Communes chargerait le mandataire, à savoir Manche Tourisme, de la commercialisation des 10 gîtes.

Cette convention se limiterait exclusivement à un mandat de commercialisation des gîtes par l'intermédiaire d'une centrale de réservation. En effet, la Communauté de Communes conserve la gestion directe de l'accueil (le personnel) et la gestion courante des gîtes (entretien, réparation...). Quant à l'office de tourisme (SPIC), il assure la gestion de la commercialisation et la promotion des gîtes en lien direct avec les prestataires retenus.

Aussi, il est proposé de retenir le dispositif de mandat de priorité avec Manche Tourisme pour la location des gîtes de Lessay, moyennant un taux de commission de 15% TTC des montants encaissés. Dans ce cadre, le mandant, en l'occurrence la Communauté de Communes, s'engage à confier la commercialisation des hébergements au mandataire, en l'espèce Manche Tourisme. Il est précisé que le mandant peut commercialiser par lui-même ou par personne interposée son hébergement. Le mandat serait consenti pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, dans la limite d'une période totale de trois ans.

Il est précisé que la commercialisation des 12 gîtes de mer situés à Créances est confiée à la société Inter Chalet par l'intermédiaire d'un contrat d'exclusivité faisant état d'un taux de commission de 25% des montants encaissés.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des votants :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mandat de gestion concernant le village de gîtes « Les Pins » situé à Lessay avec l'organisme Manche Tourisme,
- de retenir le mandat de priorité avec un taux de commission de 15% TTC des montants encaissés,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses correspondantes.

Urbanisme : Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin concernant le PLUi de l'ancienne communauté de communes du canton de Lessay

Le programme de subvention des PLUi du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et Bessin, arrivera à son terme en fin d'année 2017. Si la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

souhaite solliciter une subvention pour l'élaboration du PLUi de l'ex Communauté de Communes du Canton de Lessay, le conseil communautaire doit prendre une délibération dans ce sens, actant la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères par un futur prestataire. Par application d'un ratio par commune membre du PNR sur l'ex EPCI de Lessay, cette subvention serait de 7 000 €.

Ainsi, les membres de la commission « Aménagement du Territoire » ont émis un avis favorable sur cette demande de subvention lors de la réunion du 7 mars 2017. En effet, après s'être assurée du caractère non opposable du document, la commission est favorable à la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères, dans une logique de cohérence avec les démarches déjà entreprises dans l'élaboration des PLUi des deux autres anciennes Communautés de Communes de La Haye du Puits et de Sèves-Taute.

Ceci exposé,

Vu la délibération du conseil communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay du 29 novembre 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
Vu les compétences de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,
Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant l'achèvement des procédures de documents d'urbanisme initiées sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,
Considérant les incitations financières proposées par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et Bessin afin de soutenir la création des PLUi dans son périmètre,
Considérant que la contrepartie pour l'EPCI est d'intégrer la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères,

Sur proposition favorable de la commission « Aménagement du territoire », dans une logique de cohérence avec les démarches déjà entreprises dans l'élaboration des PLUi des anciennes Communautés de Communes de La Haye du Puits et de Sèves-Taute, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et Bessin dans le cadre de sa politique en faveur des PLUi,
- d'autoriser le Président à solliciter cette subvention au regard des conditions émises par le Parc, à savoir faire réaliser, dans le cadre de l'élaboration du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay un cahier de recommandations architecturales et paysagères par un futur prestataire,
- d'autoriser le Président à inscrire l'aide du Parc dans le Budget 2017,
- d'autoriser le Président à signer les documents liés à cette décision.

SPANC : Modification de la délibération de fixation des tarifs

Faisant suite à la délibération prise le 16 février 2017 concernant le maintien, à titre dérogatoire, des tarifs établis auparavant jusqu'à la validation d'une politique d'harmonisation, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants d'apporter les deux précisions suivantes quant aux tarifs appliqués sur le territoire de la Communauté de Communes de La Haye du Puits :

- Coût du diagnostic à la suite de la réalisation d'une installation sans avis du SPANC sur la conception : 155 euros,
- Modification concernant l'avis du SPANC dans le cadre d'une vente :
 - o Coût d'un diagnostic : 98 euros,
 - o Coût d'un contrôle de bon fonctionnement : 75 euros.

Environnement : Adhésion de la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo au Syndicat Mixte du Point Fort

- Considérant le retrait de plein droit, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Saint-Lô et de la Communauté de Communes de Canisy du Syndicat Mixte du Point Fort,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo en date du 6 janvier 2017 demandant son adhésion au Syndicat Mixte du Point Fort,
- Vu la demande d'adhésion adressée au Syndicat Mixte du Point Fort le 10 février 2017 par la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo,
- Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Point Fort en date du 24 février 2017 autorisant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo.

Les collectivités adhérentes devant se prononcer à leur tour,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser cette adhésion.

Association Bassin d'Emploi de Carentan (Chantiers d'insertion)

Sur proposition du bureau, le conseil communautaire décide à l'unanimité des votants de désigner pour représenter la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche au conseil d'administration de l'Association Bassin d'Emploi de Carentan :

- Mme Michèle BROCHARD,
- Jean-Paul LAUNEY,
- Anne HEBERT,
- Michel COUILLARD.

Il est précisé que chacun devra s'acquitter du coût de la cotisation annuelle qui s'élève à 5 €.

Accueil Emploi : Adhésion

Sur proposition du Bureau, le conseil communautaire décide à l'unanimité des votants :

- d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 à l'association Accueil Emploi basée à Coutances,
- d'inscrire chaque année au budget la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, s'élevant à titre d'information à 12 euros en 2017.

Syndicat Mixte du Pays de Coutances

Sur proposition du Bureau, le conseil communautaire décide à l'unanimité des votants de désigner pour représenter la communauté de communes au Syndicat Mixte du Pays de Coutances

Dans le cadre du projet :

- **« Notre littoral pour demain » :**
 - 4 titulaires : Thierry LOUIS, Noëlle LEFORESTIER, Jean-Pierre DESJARDIN et Jean-Paul LAUNEY,
 - 2 suppléants : Guy CLOSET et Michel NEVEU.

Pour siéger au **Comité d'attribution chargé de l'octroi des subventions O.C.M.** (Opération Collective de Modernisation) :

3 titulaires : Jean-Paul LAUNEY, Michel NEVEU et Marie-Line MARIE,
3 suppléants : Thierry RENAUD, Roland MARESCQ et Odile DUCREY.

Mission Locale : Adhésion

Sur proposition du Bureau, le conseil communautaire décide à l'unanimité des votants :

- d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 à la « Mission Locale » de Coutances,
- de désigner les représentant(e)s suivant(e)s :
 - Michèle BROCHARD,
 - Simone EURAS,
 - Simone DUBOSCQ,
 - Michel NEVEU,
 - Marie-Line MARIE,
 - Rose-Marie LELIEVRE.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (C.L.L.A.J.) du Pays de Coutances : Adhésion

Sur proposition du Bureau, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants :

- d'adhérer au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Pays de Coutances à compter du 1^{er} janvier 2017,
- de désigner, pour représenter la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche au conseil d'administration du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, Monsieur Thierry RENAUD.

Association des Maires de France et Association des Maires de la Manche : Adhésion

Sur proposition du Bureau, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants :

- d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 à l'Association des Maires de France et à l'Association des Maires de la Manche,
- d'inscrire chaque année au budget la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, s'élevant à titre d'information à 1 029 euros en 2017.

Conseil Architecture Urbanisme Environnement (C.A.U.E.) : Adhésion

Sur proposition du Bureau, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants :

- d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 au Conseil Architecture Urbanisme Environnement,
- d'inscrire chaque année au budget la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, s'élevant à titre d'information à 350 euros en 2017.

Commission consultative paritaire du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche.

Sur proposition du Bureau, le conseil communautaire désigne, à l'unanimité des votants, pour représenter la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche au sein de la commission consultative paritaire du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche Monsieur Michel COUILLARD et Madame Anne HEBERT.

Désignation des membres de la CLECT

Le conseil communautaire,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu, la délibération du 02 février 2017 n° DEL20170202 6 023 portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

DECIDE

De désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Commune	Territoire	NOM	Prénom	Fonction communale
Angoville sur Ay	Lessay	COUILLARD	Michel	Maire délégué
Anneville sur Mer	Lessay	DUBOSCQ	Simone	Maire
Auxais	Périers	LAIGNEL (Titulaire)	Jacky	Maire
		MARIE (Suppléant)	Antoine	Conseiller municipal
Baudreville	La Haye du Puits	LAUNEY	Jean-Paul	Maire délégué La Haye
Bolleville	La Haye du Puits	LECLERE	Alain	Maire délégué La Haye
Bretteville sur Ay	Lessay	CLOSET	Guy	Maire
Coigny	La Haye du Puits	LAMANDE	Nadine	1er adjoint maire délégué Montsenelle
Créances	Lessay	LEMOIGNE	Henri	Maire
Doville	La Haye du Puits	ENault	Daniel	Maire
La Feuillie	Lessay	JEANNE	Alain	1 ^{er} Adjoint au maire
Feugères	Sèves-Taute	VANTOMME	Jacques	Maire
Geffosses	Lessay	NEVEU	Michel	Maire
Gerville la Forêt	Lessay	FRERET	Michel	Maire délégué Vesly
Glatigny	La Haye du Puits	AUBIN	Eric	Maire délégué La Haye
Gonfreville	Sèves-Taute			
Gorges	Sèves-Taute			
La Haye du Puits	La Haye du Puits	AUBERT	Alain	Maire délégué La Haye
Le Plessis Lastelle	Sèves-Taute	LEFEBVRE	Valérie	Conseillère municipale
Laulne	Lessay	LEVOY	Christian	2 ^{ème} adjoint au maire
Lessay	Lessay	TARIN (titulaire)	Claude	Maire
		MARESCQ (suppléant)	Roland	1 ^{er} adjoint au maire
Lithaire	La Haye du Puits	FREMAUX	Joseph	Maire délégué Montsenelle
Marchésieux	Sèves-Taute			
Millières	Lessay	DIESNIS	Raymond	Maire
Mobecq	La Haye du Puits	BALLEY	Olivier	Maire délégué La Haye
Montgardon	La Haye du Puits	PITREY	Pierre	Maire délégué La Haye
Nay	Sèves-Taute	NICOLE	Daniel	Maire

Neufmesnil	La Haye du Puits	EURAS	Simone	Maire
Périers Pirou	Sèves-Taute Lessay	DUCREY LEFORESTIER	Odile Noëlle	4 ^{ème} Adjoint au Maire Maire
Prétot – Sainte Suzanne	La Haye du Puits	RENAUD	Thierry	Maire délégué Montsenelle
Raids	Sèves-Taute	LAMBARD	Jean-Claude	Maire
Saint Germain sur Ay	Lessay	LOUIS	Thierry	Maire
Saint Germain sur Sèves	Sèves-Taute	MESNIL	Michel	Maire
Saint Jores	La Haye du Puits	BESNARD	Gérard	Maire délégué Montsenelle
Saint Martin d'Aubigny	Sèves-Taute	LEVAVASSEUR (Titulaire)	Joëlle	Maire
		HOUSSIN (suppléant)	Michel	1 ^{er} adjoint au maire
Saint Nicolas de Pierrepont	La Haye du Puits			
Saint Patrice de Clais	Lessay	LAUNEY	Jean-Luc	
Saint-Rémy des Landes	La Haye du Puits	BROCHARD	Michèle	Maire délégué La Haye
Saint Sauveur de Pierrepont	La Haye du Puits			
Saint Sébastien de Raids	Sèves-Taute	DUVAL	Daniel	Maire
Saint Symphorien le Valois	La Haye du Puits	LEGOUEST	Stéphane	Maire délégué La Haye
Surville	La Haye du Puits	DESJARDIN	Jean-Pierre	Maire délégué La Haye
Varenguebec	La Haye du Puits	DUPONT	Jean-Claude	Maire
Vesly	Lessay	LEBOURGEOIS	Gérard	1 ^{er} adjoint au Maire

Désignation dans les diverses commissions thématiques de la communauté de communes

Le conseil communautaire approuve la composition des commissions thématiques suivantes :

Membres de la commission Sports Ouverte aux conseillers municipaux

Commission Sports				
Monsieur	FEDINI	Marc	PERIERS	Vice-président
Madame	BALLEY	Yvonne	MONTSENELLE	
Monsieur	BANVILLE	Michel	MONTSENELLE	
Madame	BELLET	Claudine	MONTSENELLE	
Monsieur	CLOSET	Guy	BRETTEVILLE SUR AY	
Monsieur	COUILLARD	Michel	LESSAY	
Madame	DESHEULLES	Anne	CREANCES	
Monsieur	De VANSSAY	Hervé	LESSAY	
Madame	DUBOSCQ	Simone	ANNEVILLE SUR MER	
Monsieur	FOSSEY	Christophe	LAULNE	
Monsieur	GILLES	Christophe	SAINT GERMAIN SUR AY	
Monsieur	LAISNEY	Thierry	ST GERMAIN SUR SEVES	
Monsieur	LE ROUX	Sylvain	MONTSENELLE	
Monsieur	LECLERE	Alain	LA HAYE	
Monsieur	LEMOIGNE	Christian	CREANCES	
Monsieur	LEROUGE	Gérard	LA FEUILLIE	
Madame	MELLET	Nicole	MONTSENELLE	

Madame	RAPILLY	Isabelle	PIROU	
Monsieur	ROSE	Daniel	MONTSENELLE	
Monsieur	SAINT LO	Philippe	CREANCES	
Madame	VERMURGHEN	Sonia	DOVILLE	
Monsieur	YVON	Alain	MONTSENELLE	

Membres de la commission Culture (ouverture aux conseillers municipaux)

Commission Culture				
Madame	LEVAVASSEUR	Joëlle	St Martin D AUBIGNY	Vice-président
Monsieur	BANVILLE	Michel	MONTSENELLE	
Madame	BROCHARD	Michèle	ST REMY DES LANDES	
Monsieur	CARPENTIER	André	MILLIERES	
Monsieur	CERVANTES	David	GORGES	
Madame	DUBOSCQ	Simone	ANNEVILLE SUR MER	
Madame	EVE	Isabelle	BRETTEVILLE	
Monsieur	FEDINI	Marc	PERIERS	
Monsieur	FOSSEY	Christophe	LAULNE	
Madame	GUINOISEAU	Arlette	LESSAY	
Madame	LEFEBVRE	Valérie	LE PLESSIS LASTELLE	
Madame	LENEVEU	Marie	CREANCES	
Madame	SAVARY	Céline	LESSAY	
Monsieur	TAPIN	Gérard	MARCHESIEUX	
Monsieur	SUAREZ	Guillaume	LA HAYE	
Madame	YON	Nicolle	MILLIERES	

Par ailleurs, le conseil communautaire décide d'ajouter :

- Mesdames Marie LEPETIT et Roselyne CHAMPVALONT à la commission « Enfance – Jeunesse »,
- Monsieur Jacques VATOMME à la commission « Travaux et services techniques ».

Modification de la délibération portant sur les indemnités du président et des vice-présidents

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction passant de 1015 à 1022. Cette évolution résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017) ;
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1^{er} février 2017.

En conséquence, la délibération du 2 février 2017 faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants que les montants des indemnités du Président et des vice-présidents seront calculés sur la base suivante :

- L'indemnité maximale du Président est fixée à 54% de l'indice brut terminal en vigueur de l'échelle indiciaire de la fonction publique et selon la valeur du point d'indice également en vigueur,
- L'indemnité de chacun des treize vice-présidents est fixée à 21,95 % de l'indice brut terminal en vigueur de l'échelle indiciaire de la fonction publique et selon la valeur du point d'indice également en vigueur.

Renouvellement du bail de la Gendarmerie Nationale de La Haye

Par bail signé respectivement le 29 mai et le 10 septembre 2008, la Gendarmerie Nationale est locataire d'un ensemble immobilier à usage de caserne sis 1 et 3 du Lotissement Amazones à La Haye.

Le loyer actuellement en cours s'élève à 82 763 €.

Le bail conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2008 doit faire l'objet d'un renouvellement à compter du 1^{er} avril 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants :

- de renouveler ce bail avec la Gendarmerie Nationale à compter du 1^{er} avril 2017 selon les conditions identiques au précédent bail,
- d'autoriser le Président à procéder à sa signature.

Personnel : Validation des emplois saisonniers de l'office du tourisme communautaire

La communauté de communes a instauré sur son territoire un office de tourisme communautaire, Service Public Industriel et Commercial (SPIC), sous forme de régie dotée de l'autonomie financière sans personnalité morale dont les statuts ont été validés par délibération du 2 février 2017.

A ce titre, les contrats de travail sont soumis à la réglementation du code du travail, droit privé, ainsi qu'à la convention collective nationale des organismes du tourisme N°3175 du 5 février 1996.

Conformément à l'article 11 des statuts et conformément à l'article R.2221-72 du CGCT, le conseil communautaire, après avis du conseil d'exploitation, se réserve le pouvoir de décision sur les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel.

Le tableau des effectifs permanents de droit privé de l'office de tourisme a été validé par le conseil communautaire le 2 février 2017. Il s'agissait des deux conseillers en séjour exerçant leurs fonctions aux bureaux d'informations touristiques de La Haye et de Lessay.

Il est rappelé que compte-tenu des statuts antérieurs des offices de tourisme existant avant la fusion, la mise à disposition d'agents publics par la communauté de communes est également effectuée pour les agents occupant auparavant les fonctions de responsables des offices de tourisme.

La première réunion du conseil d'exploitation de l'office de tourisme communautaire a eu lieu le 6 mars 2017. Une présentation des bureaux d'informations touristiques permanents et saisonniers a été effectuée et le recrutement de personnels saisonniers a été également envisagé lors de cette réunion.

Aussi, les membres du conseil d'exploitation proposent le recrutement des agents saisonniers suivants :

Affectation	Durée hebdomadaire	Echelon/indice	Nature du contrat de travail
Périers	35h00	Echelon 1.1 indice 1308	CDD 6 mois
Lessay / Saint-Germain-sur-Ay	30h00	Echelon 1.1 indice 1308	CDD 6 mois
La Haye	28h00	Echelon 1.1 indice 1308	CDD 4 mois
Pirou	30h00	Echelon 1.1 indice 1308	CDD 2 mois
Créances	35h00	Echelon 1.1 indice 1308	CDD 1 mois

Il est précisé que, précédemment, un agent saisonnier était recruté durant l'été par l'office de tourisme de Lessay. Cette personne assurait les missions d'accueil à la base de char à voile située à Bretteville-sur-Ay.

Toutefois, la base de char à voile n'étant plus gérée par l'office de tourisme mais directement par le service « sports » de la communauté de communes, le renfort saisonnier sur ce site sera assuré par ce service.

Les crédits correspondants aux recrutements de ces personnels saisonniers se devront d'être inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants :

- d'autoriser le Président à procéder aux recrutements d'emplois occasionnels et saisonniers proposés dans le cadre du fonctionnement de l'office de tourisme, dans la limite des besoins,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe 2017 de l'office de tourisme.

Guy CLOSET insiste pour que l'agent en charge de l'animation de l'école de char à voile à Bretteville sur Ay, bien qu'étant maintenant rattaché à la compétence « Sports » et non plus à la compétence « Tourisme », tienne dans le local un point information pour le tourisme comme par le passé, du lundi au samedi, pendant la période estivale.

Henri Lemoigne lui répond qu'il souhaite que des dispositions soient prises en ce sens. A ce sujet, Jean Luc Launey fait état que la commission « Tourisme » dès sa prochaine réunion se penchera sur la question.

Proposition du Centre de Gestion de la Manche pour l'organisation des visites médicales dans les locaux du pôle de proximité de Périers

Le service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Manche propose d'organiser les visites médicales des agents de la Communauté de Communes et des agents des collectivités du territoire dans les locaux du pôle de proximité de Périers.

Après avoir visité les locaux en janvier 2017, le Centre de Gestion de la Manche estime que les locaux répondent au cahier des charges en termes de disposition des bureaux (deux bureaux et un espace attente pourraient ainsi être mis à disposition du médecin et de l'infirmière, 5 fois par an environ).

Le Centre de Gestion de la Manche souhaiterait par ailleurs pouvoir bénéficier de ces mêmes locaux pour les visites médicales des agents des collectivités du secteur de Carentan (2 fois par an environ).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, que les locaux du pôle de Périers seront mis à la disposition du Centre de Gestion de la Manche à la fois pour les visites médicales des agents de la communauté de communes et pour les agents des collectivités du secteur de Carentan sous réserve de la disponibilité des locaux concernés.

Maison des Services au public

Par délibération en date du 2 février 2017, La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a pris la compétence « création et gestion d'une Maison des Services au Public » (MSAP).

Instituées par la Loi NOTRe du 7 août 2015, les MSAP ont vocation à délivrer une information et un service de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

Les MSAP conventionnent avec différents partenaires pour donner de l'information en leur nom (CPAM, CAF, MSA, Pôle Emploi...).

La labellisation MSAP est délivrée par la Préfecture.

Contexte local

La Maison du Pays de Lessay est labellisée Réseau de Services au Public. Les services de la Préfecture l'incitent à demander au plus vite une labellisation MSAP, ce qui nécessite qu'elle se conforme au cahier des charges établi par l'Etat et qu'elle conventionne notamment avec la CAF.

Besoins humains et matériels

- Un agent chargé de recevoir le public et de l'accompagner dans ses démarches,
- Un point d'accueil du public,
- Un point d'attente assise,
- Un espace confidentiel,
- Un poste informatique avec un accès internet (dans l'idéal un EPN),
- Une ouverture au public au minimum de 24 heures par semaine.

Les missions dévolues à la MSAP

1. Accueil, information et orientation du public

- Délivrer une information générale ou personnalisée de premier niveau aux usagers.
- Mettre à disposition du public la documentation relative à l'offre de service des partenaires.
- Orienter les usagers vers l'agence partenaire la plus proche.
- Permettre un accès aux sites des partenaires depuis des postes en libre consultation.

2. Démarches nécessitant l'appui de l'agent

✓ **Facilitation numérique :**

- Accompagnement des usagers aux services en ligne : aide à la navigation sur les sites internet, aide pour trouver les informations relatives au dossier personnel de l'utilisateur (actualisation de sa situation, consultation des paiements...), aide à la réalisation de télé-procédures, aide à la création d'un compte personnel sur les espaces partenaires...
- Aide à l'utilisation des équipements numériques mis à disposition des usagers (ordinateurs, tablettes, imprimantes, visio-conférence...).
- Aide à la création d'un compte de messagerie.

✓ **Facilitation administrative**

- Aide à la compréhension des informations adressées à l'utilisateur.
- Aide à la constitution de dossiers.

- Vérification de la recevabilité des dossiers.
- Aide à l'édition, le retrait et le dépôt de documents (en privilégiant la voie dématérialisée).
- Aide à la numérisation et à l'impression de documents.

✓ **Faciliter la mise en relation avec les opérateurs partenaires**

- Aide à la prise de rendez-vous téléphoniques et physiques.

3. Accompagner l'utilisateur pour résoudre ou anticiper des difficultés

- Identifier la complexité des situations individuelles.
- Porter à la connaissance des partenaires les situations individuelles complexes.

Pour assurer ce service de renseignement et d'accompagnement des usagers, une MSAP doit pouvoir mobiliser les moyens humains et matériels suivants :

- Un agent chargé de recevoir le public et de l'accompagner dans ses démarches,
- Un point d'accueil du public,
- Un point d'attente assise,
- Un espace confidentiel,
- Un poste informatique avec un accès Internet (dans l'idéal un EPN),
- Une ouverture au public au minimum de 24 heures par semaine.

La labellisation MSAP est délivrée par la Préfecture. Des financements spécifiques peuvent être obtenus pour en assurer le fonctionnement.

La Maison du Pays de Lessay est labellisée Réseau de Services au Public. Les services de la Préfecture l'incitent à demander au plus vite une labellisation MSAP, ce qui nécessite qu'elle se conforme au cahier des charges établi par l'Etat

Pour répondre à cet objectif, il est envisagé que la Communauté de Communes :

- conventionne avec la Préfecture et les partenaires du dispositif pour obtenir la labellisation MSAP, au plus tard en juin 2017,
- délègue l'organisation et la gestion de la MSAP à la Maison du Pays de Lessay pour le pôle de proximité de Lessay, par le biais d'une convention d'objectifs qui fixe les modalités d'organisation, de gestion et d'évaluation du dispositif,
- déploie deux antennes sur les pôles de proximité de Périers et de La Haye.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants :

- conformément à la Loi NOTRe du 7 août 2015 et à la délibération du 2 février 2017 actant les compétences communautaires, de transformer le Réseau de Services au Public porté par la Maison du Pays de Lessay depuis 2007 en Maison des Services au Public (MSAP),
- de déléguer l'organisation et la gestion de la MSAP à la Maison du Pays de Lessay pour le pôle de proximité de Lessay, par le biais d'une convention d'objectifs fixant les modalités d'organisation, de gestion et d'évaluation du dispositif,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention avec la Maison du Pays de Lessay,
- d'autoriser le Président à signer la convention-cadre avec l'Etat et les différents partenaires du dispositif et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- de déployer 2 antennes sur les pôles de Périers et de La Haye,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter un financement au titre du FNADT et au titre du fonds inter-opérateurs.

Jean Morin fait un point sur le dossier « Plan Local Autonomie » :

Lors du dernier comité de pilotage (COFIL) qui s'est tenu au conseil départemental le vendredi 10 mars 2017, il a été acté dans le cadre de la mise en place du P.L.A., s'il est validé, la création d'un poste de « Référent Séniors », pierre angulaire de ce dispositif. Ce poste serait un des principaux postes de dépenses de ce P.L.A.. Le profil de ce poste est en cours d'élaboration.

A ce jour 14 actions sur les 26 ont été présentées au COFIL. Les autres actions actuellement à l'étude seront quant à elles présentées le vendredi 21 avril 2017.

Henri Lemoigne demande à Mme Brochard un complément d'information sur le projet d'accueil de jour itinérant dans les différents EHPAD du territoire.

Madame Brochard précise alors que le projet devra être déposé le 15 juin 2017.

Il s'agit en fait d'accorder un temps de répit aux aidants en attente parfois d'une place dans un établissement adapté et/ou permettre aux personnes âgées de faire connaissance avec un EHPAD avant une intégration définitive dans ce type d'établissement.

Notre territoire disposant de 5 EHPAD, cet accueil pourrait avoir lieu dans chacun d'eux une journée par semaine.

Un service de transports devra être créé pour aller chercher ces personnes à leur domicile.

L'achat d'un minibus 9 places, spécialement aménagé, est envisagé. Il pourrait également servir à d'autres activités. L'investissement serait assuré par le budget de l'EHPAD de Lessay. Une participation serait demandée à la communauté de communes estimée à ce jour à 3000 € par an.

Une inscription de crédits devrait figurer au budget 2017 de la C.O.C.M. pour le fonctionnement de ce service à compter du 15 septembre 2017.

Décisions du Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Le Président informe les conseillers communautaires que dans le cadre de sa délégation de compétence, les décisions suivantes ont été prises :

DEC2017-014

DECISION PORTANT SIGNATURE DU DEVIS N°132461 LECHANTEUR VOYAGES

Monsieur le Vice-Président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant l'intérêt de gérer le transport des élèves des écoles primaires du territoire sur les temps scolaires,

DECIDE de signer avec l'entreprise LECHANTEUR VOYAGES un devis concernant le déplacement en autocar des élèves des écoles de Saint Martin d'Aubigny et de Marchésieux du lundi 13 mars au lundi 19 juin :

- pour un montant de 110,91 HT la séance soit 1 109, 10 € HT les 10 séances.

DEC2017- 015

DECISION PORTANT SIGNATURE DU DEVIS N°70024 Compagnie Tohu Bohu

Monsieur le Vice-Président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés publics et avenants,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant l'intérêt de financer un spectacle dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires,

DECIDE de signer avec Tohu Bohu pour une représentation du spectacle Couleur Corbeau de la Compagnie Moska le vendredi 24 novembre 2017 :

- **pour un montant de 1 379 € HT la représentation.**

DEC2017– 016

DECISION PORTANT SIGNATURE DU DEVIS N°2017-03-06 - La Baguette

Monsieur le Vice-Président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés publics et avenants,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant l'intérêt de financer un spectacle dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires,

DECIDE de signer avec SARL La Baguette pour une représentation du spectacle La Grande Cuisine Du Petit Léon le vendredi 5 mai 2017.

- **pour un montant de 2 288.40 € HT la représentation.**

DEC2017–017

DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ CL2016-005 – LOT 1

Monsieur le Président,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés publics et avenants,

Vu la délibération n°4 en date du 24 mai 2016 du conseil communautaire du canton de Lessay désignant les entreprises attributaires des marchés,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres de la communauté de communes du canton de Lessay du 24 mai 2016 proposant un classement des offres au vu de l'analyse,

Vu le montant des restes à réaliser 2016 sur cette opération,

Vu les avenants pris depuis le 1^{er} janvier 2017 sur cette opération,

Considérant que le montant total des avenants pris depuis le 1^{er} janvier 2017 s'élève à une moins-value de 4 746, 75 € HT,

Considérant l'intérêt de prolonger le revêtement en faïence dans les sanitaires publics,

DECIDE de signer avec l'entreprise FAUTRAT FRERES titulaire du lot 1 du marché relatif à la rénovation du gymnase communautaire situé à Lessay – phase 2 l'avenant n°4, avenant intégrant :

- **une plus-value pour le prolongement du revêtement en faïence dans les sanitaires publics,**

pour un montant de 1 662,50 € HT soit 1 995 € TTC, ce qui porte le marché à un montant total de 157 061,78 € HT.

Questions diverses :

- **Déchetterie :** Michel Freret s'interroge sur l'ouverture à tous les habitants du territoire de la déchetterie de La Haye du Puits dont il s'est vu refuser l'accès par le gardien. En réponse Jean-Paul Launey lui fait savoir que des directives seront données au gardien pour qu'il en permette l'accès à l'ensemble des habitants du territoire. A défaut de l'autocollant distribué par Lessay ou de la carte distribuée par La Haye, et en attendant qu'un nouveau

système d'identification soit généralisé, l'adresse du domicile des personnes leur sera demandée.

- Fourrière animale : Roland Marescq informe qu'une réunion à ce sujet aura lieu le mardi 21 mars prochain. Le groupe de travail visitera une structure existante. En attendant l'évolution du dossier, la prise en charge financière et physique des chiens se fera comme par le passé.
- Gens du voyage : Une étude est en cours de réalisation pour permettre une remise en état de l'aire d'accueil de Périers.
- Acquisition de défibrillateurs : Jean-Paul Launey travaille actuellement sur ce projet. Il pourra en fonction des informations recueillies en donner communication aux conseillers intéressés.

Fin de la séance